



**Commune de  
Cossonay**

-



## **PREAVIS N° 09/2023 AU CONSEIL COMMUNAL**

—

Concernant une demande de crédit relative à la création de 2 arrêts de bus provisoires à la Tannaz

Commune de Cossonay

le 14 août 2023/fac

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>2 LE PROJET</b>	<b>3</b>
<b>3 FINANCEMENT</b>	<b>5</b>
<b>4 CONCLUSIONS</b>	<b>6</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## 1. INTRODUCTION

---

En 2020, deux demandes d'aménager un nouvel arrêt de bus à proximité de la place de la Tannaz sont parvenues à la Municipalité. L'une émanait d'une citoyenne tandis que l'autre provenait de la Commune de Chevilly. Dans sa séance du 17 août 2020, la Municipalité décidait alors d'étudier la faisabilité d'aménager un arrêt de bus à cet endroit, sur le trajet de la ligne 760 des MBC (Cossonay – La Sarraz).

MM. Steve Corminboeuf, Yannick Maury et Thomas Sigrist, Conseillers communaux, ont ensuite déposé un postulat « *pour une amélioration de la desserte en transports publics de la commune via des arrêts supplémentaires sur les lignes MBC existantes* », lors de la séance du Conseil communal du 19 avril 2021. Ce document demandait également la création d'un nouvel arrêt à cet endroit et encourageait donc la Municipalité à poursuivre les démarches déjà entreprises.

Depuis le dernier changement d'horaire, les MBC ayant fait valider ce nouvel arrêt officiel, leurs bus s'arrêtent déjà à cet endroit, toutefois sans infrastructures autres qu'un panneau « arrêt » posé au sol et sans marquage au sol. Il s'agit dès lors de mettre cet arrêt en conformité.

## 2. LE PROJET

---

Plusieurs séances avec M. Sébastien Domon, Voyer, ainsi que les représentants de la société MBC SA ont alors eu lieu afin de déterminer l'endroit le plus adéquat pour réaliser ces nouveaux arrêts, en tenant notamment compte des prochaines constructions à l'ouest de la route de La Sarraz. Les futurs travaux du Vortex doivent particulièrement être pris en considération puisqu'ils comprendront le réaménagement de la place de la Tannaz, empêchant ainsi, pour l'heure, la création définitive de ces arrêts à proximité directe de dite place. Le présent préavis concerne donc la réalisation d'arrêts **provisoires**, (à quelque 40 mètres plus au nord, sur la route de La Sarraz, conformément au plan ci-joint.

Un projet a été élaboré par le bureau d'ingénieurs géomètres Courdesse & Associés SA, tenant compte des différentes contraintes et remarques de tous les intervenants.

S'agissant d'arrêts provisoires, le Service technique communal a présenté deux variantes à la Municipalité ; l'une prévoyant uniquement le rehaussement des bordures existantes afin de respecter la LHand qui exige une hauteur de 22 cm ; l'autre prévoyant la mise en place de nouvelles bordures de type KSB (bordure avec pente ondulée) nécessitant la création d'une nouvelle structure. Plusieurs échanges ont eu lieu à ce sujet, dont une séance ainsi que des essais sur place avec les bus de la société MBC.

La synthèse CAMAC, finalement parvenue au STC le 7 juin dernier, indique que la longueur de la bordure doit être diminuée de 18 à 12 mètres et être rectiligne, afin de permettre une meilleure approche des bus.

Ces arrêts provisoires, qui ne comporteront pas d'abri, seront créés pour quelques années. Ils devraient en effet être déplacés au plus proche de la place de la Tannaz lorsque les travaux de réaménagement de celle-ci seront terminés.

### 3. FINANCEMENT

---

Les sommes sollicitées pour les travaux sont les suivantes :

- Travaux de génie civil	CHF	30'341.25
- Signalisation et marquage routier	CHF	3'000.00
- Déplacement du luminaire existant	CHF	2'500.00
- Adaptation réseau eau potable	CHF	3'000.00
- Prestations ingénieur	CHF	3'000.00
- Prestations géomètre	CHF	2'000.00
- <u>Divers et imprévus (env. 10%)</u>	CHF	<u>4'500.00</u>
Sous total :	CHF	48'341.25
- <u>TVA (7.7 %)</u>	CHF	<u>3'722.30</u>
- <b>TOTAL</b>	<b>CHF</b>	<b>52'063.55</b>

Ci-après, le tableau usuel de la Bourse communale indiquant l'état d'endettement de la Commune :

<b>Préavis n°</b>	<b>09/2023</b>				
<b>Objet du préavis</b>	Demande de crédit relative à la création de 2 arrêts de bus provisoires à la Tannaz			<b>CHF</b>	<b>52'000.00</b>
<i>Montant du crédit soumis à approbation</i>					
<b>Estimation financière nette</b>	<b>52'000.00</b>				
Coûts totaux	52'000.00				
Participations de tiers	0.00				
Subventions	0.00				
<b>Financements prévu au bilan</b>	<b>52'000.00</b>				
Emprunt					
Liquidités	<b>X</b>				
<b>Estimation de la durée</b>	<b>2 mois</b>		<b>ou</b>		<b>0 ans</b>
Début des travaux prévu	08.10.2023	Fin des travaux, prévu	12.12.2023		
<b>Impact estimé sur le compte fonctionnement</b>	<b>N° compte</b>	<b>Taux</b>	<b>Année</b>	<b>CHF</b>	<b>5'200.00</b>
Amortissements	230.3311		10 ans / solde	52'000.00	5'200.00
<b>Plafond d'endettement</b>					
Emprunt avant Préavis	07.08.2023				19'718'415.50
Préavis				0.00	0.00
Emprunt si préavis accepté					19'718'415.50
Plafond d'endettement 2021-2026					60'000'000.00
Disponible					40'281'584.50

Art. 14 - Règlement sur la comptabilité des Communes:

*Tout investissement fait l'objet d'un préavis au Conseil général ou communal indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement, la durée d'amortissement et les charges qu'il entraîne. L'article 4, chiffre 6 LC est réservé.*

## 4. CONCLUSIONS

Ce projet de création de deux arrêts de bus provisoires à la Tannaz permettra de mieux desservir la zone artisanale de Champ-Vionnet, ainsi que les habitations du bas de la Vieille Ville et du quartier des Prés-du-Dimanche et en corollaire de diminuer la mobilité individuelle motorisée au profit des transports publics.

Pour ces raisons, la Municipalité recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal n° 09/2023 concernant une demande de crédit relative à la création de 2 arrêts de bus provisoires à la Tannaz ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DÉCIDE :

- D'accepter d'accorder un crédit de CHF 52'063.55 pour la création de 2 arrêts de bus provisoires à la Tannaz ;
- De financer ce crédit par les liquidités courantes de la Bourse communale ou par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ;
- De porter la valeur de ces travaux, soit CHF 52'063.55 à l'actif du bilan ;
- D'amortir le montant porté à l'actif du bilan sur une période de 10 ans au plus.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 août 2023.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique



V. Induni



La Secrétaire rempl.



E. Jordan

Annexe : 1 plan

Délégué municipal : M. Joachim Cretegy, Municipal

La date de rencontre avec la commission chargée d'étudier ce préavis sera fixée, d'entente avec la commission, à l'issue de la séance du Conseil communal.

# COMMUNE DE COSSONAY

ECHELLE 1:500

COSSONAY, LE 3 AOUT 2023



## CREATION DE DEUX ARRETS DE BUS PROVISOIRES

